



Évaluation du programme de doctorat en médecine

Date d'adoption	Février 2014
Date d'entrée en vigueur	Février 2014
Date de la dernière modification	Juin 2019
Date d'entrée en vigueur de la modification	Juin 2019
Instance responsable	Comité de programme du doctorat en médecine
Instance approbatrice	Vice-décanat aux études de 1 ^{er} cycle

Conformément au **Règlement des études**, la direction du programme du doctorat en médecine veille à la qualité du programme et de ses activités de formation et au maintien de son adéquation à l'évolution du domaine du savoir et aux besoins de la société. Dans ce contexte, la direction de programme identifie des indicateurs de performance du programme et des indicateurs de cohorte étudiante afin d'évaluer son programme tout en ayant une vision globale. Les principaux volets évalués sont :

- La pertinence des enseignements dispensés conduisant à la réussite et à la diplomation des étudiantes et des étudiants;
- La qualité des cours et des stages;
- La qualité de l'enseignement;
- Le niveau de satisfaction face au programme, le bien-être et la diversité des étudiants et des étudiantes.

Les indicateurs de performance pour chacun des quatre volets sont identifiés et analysés par le comité de suivi de la vision du programme (CSVP). Les constats de ses analyses sont présentés annuellement au comité de programme du doctorat en médecine (CPDM). Les recommandations de ces deux comités permettent à la direction de programme d'établir un plan d'action (ou des orientations stratégiques) assurant la qualité du programme. De façon annuelle, le CSVP analyse les données des différents résultats afin d'identifier d'éventuel manque de couverture de contenu insuffisamment traité par le programme et d'évaluer la performance des étudiantes et des étudiants. Ceux-ci seront par la suite comparés à leurs collègues tant au niveau local que national, afin de s'assurer de leur compétitivité. Les différents bilans sont présentés annuellement à l'automne au CPDM pour diffusion de l'information. Selon un cycle de trois ans, une analyse plus approfondie est faite avec un bilan global et des mises en place de stratégies telles que mentionnées ci-dessus.



1. La pertinence des apprentissages dispensés conduisant à la réussite et à la diplomation des étudiantes et des étudiants

Le premier volet, celui de la pertinence des apprentissages dispensés conduisant à la réussite et à la diplomation fait référence à la *Politique de réussite et de diplomation* (N° 34) du programme, mais aussi aux trois domaines d'apprentissage du programme : connaissances, compétences et attitudes.

Les connaissances

La cartographie du programme permet d'assurer la cohérence dans le programme des enseignements dispensés. La révision des objectifs/situations cliniques (Obj/SC) sur l'ensemble du cheminement du curriculum, permet d'identifier ceux qui sont moins vus et d'identifier des stratégies de remédiation afin que les étudiants et les étudiantes y soient exposés.

Indicateurs Obj/SC :

- EACMC 1 – Tableau Synthèse
- EACMC 1 – Objectifs moins bien réussis
- EACMC partie 2 – Rapport
- Tableau résumé SC- Préexternat
- Tableau résumé Clinifolio SDC – Externat

Autres indicateurs de performance du domaine des connaissances :

- ELA – Tableau Synthèse
- APC – Activités professionnelles fiables
- Bilan de réussite des évaluations sommatives au préexternat et à l'externat
- ECOS – Tableau Synthèse

Les compétences

De plus, l'activité de formation des cours *Suivi du développement des compétences* (SDC) permet de suivre la progression du développement des compétences des étudiantes et des étudiants.

Indicateurs dans le domaine des compétences :

- Tableau Synthèse SDC - Préexternat
- Tableau Synthèse SDC - Externat

Les attitudes

Un recensement annuel des fiches anecdotiques permet de faire un suivi sur la démonstration d'attitudes souhaitées de la part des étudiants et des étudiantes. L'activité de formation SDC permet également de cibler celles et ceux ayant des difficultés d'attitudes professionnelles.



2. La qualité des cours et des stages

Politique d'évaluation de l'enseignement lors des cours et des stages (PEECS)

Les cours du préexternat sont évalués sur un cycle de trois ans à l'aide d'un questionnaire informatisé (SEVE). Ces évaluations permettent aux étudiantes et aux étudiants d'évaluer la qualité de deux à trois cours par session, selon leur cheminement. De plus, à la demande spécifique de la personne responsable de cours, de la direction ou des étudiants et étudiantes ou des externes, un cours peut être évalué en tout temps sous la forme d'une évaluation formative. Le questionnaire d'évaluation SEVE vise davantage l'évaluation de la qualité et de l'enseignement des cours, que les compétences pédagogiques du professeur puisqu'il y a régulièrement plus d'une personne enseignante pour un même cours.

À la fin de tous les stages de l'externat verticalisé (EV) et longitudinal intégré (ELI), les externes doivent évaluer le milieu à l'aide d'un questionnaire d'évaluation disponible sur la plate-forme de l'évaluation en ligne dans l'intranet de la Faculté. L'évaluation du stage doit être complétée pour consulter et signer la fiche d'évaluation sommative. Étant donné la nature particulière de l'ÉLI, les externes complètent l'évaluation lorsque toutes les périodes de stages sont terminées et que leur évaluation sommative est disponible dans le système. De plus, le suivi des résultats du *Questionnaire à l'intention des diplômés canadiens* de l'Association des facultés de médecine du Canada (AFMC - QD) sert aussi d'indicateur pour le programme.

3. La qualité de l'enseignement

Politique d'évaluation de l'enseignement (PEE)

Les évaluations informatisées des cours du préexternat fournissent des rapports qui sont acheminés directement à la direction du département concernée et à la direction du programme de doctorat en médecine. Si les évaluations soulèvent des questions sur les qualités pédagogiques d'un membre du corps enseignant, la direction du programme rencontre alors la direction de département qui assure le suivi auprès de cette personne. La direction signifie ses attentes vis-à-vis cette personne, convient des remédiations attendues et suggère les moyens appropriés pour y arriver.

Chaque session, tous les étudiants sont invités à évaluer, de façon anonyme, leur enseignante ou enseignant attribué à de petits groupes (monitrice ou moniteur) dans chacun de leurs cours intégrateurs. Un rapport est transmis aux responsables de cours et à la direction du département ou du programme selon le statut de l'enseignante ou de l'enseignant. Une copie de ce rapport est également transmise par courriel à l'enseignante ou l'enseignant au début de la session suivant son évaluation.

À la fin de chaque stage de l'externat, l'étudiante ou l'étudiant doit évaluer au moins trois personnes qui ont agi à titre de superviseur de stage (patrons, patronnes et/ou résidents,



résidentes) à l'aide d'une grille d'évaluation standardisée disponible sur l'intranet de la Faculté. Lorsqu'une seule personne a agi à titre de superviseur, une évaluation est requise.

Lorsqu'au moins trois évaluations ont été complétées pour une même personne ayant agi comme **patron-superviseur (il y a beaucoup de titres dans cette politique, il faudrait peut-être les réduire au maximum)**, les résultats (moyenne et l'écart-type des données obtenues pour chaque énoncé, accompagné des commentaires) sont transmis à la direction du département de cette superviseure ou superviseur. Si cette personne occupe le poste de direction du département, les évaluations qui la concernent sont alors transmises à la doyenne ou au doyen. Il revient à la direction du département (ou au décanat ou la personne déléguée le cas échéant) d'entrer en contact avec l'enseignante ou l'enseignant pour discuter des évaluations reçues. Dans le souci d'assurer la confidentialité des répondantes et des répondants, les résultats ne sont pas transmis si moins de trois évaluations sont disponibles.

Lorsqu'il s'agit d'un résident ou d'une résidente qui a la charge de superviser, chaque évaluation est transmise au fur et à mesure à la direction du programme de résidence et déposée au dossier de cette résidente ou de ce résident qui peut alors en prendre connaissance. Si une situation inquiétante est constatée lors de l'évaluation de la qualité de cet encadrement, la direction de programme avise alors la direction de programme de la spécialité concernée. Par ailleurs, si le formulaire a été rempli par un ou une externe qui démontre un manque de professionnalisme à l'égard d'un résident ou d'une résidente qui supervise, la direction de programme de résidence communique avec la direction de programme afin de l'informer de la situation.

4. Le niveau de satisfaction, le bien-être et la diversité des étudiants et des étudiantes

Les apprentissages doivent se faire dans un climat propice à la réussite.

Les indicateurs de cohorte étudiante sont différents de l'évaluation des apprentissages puisqu'ils varient selon leur catégorie d'admission, leurs choix de flexibilité de cheminement, de volet ou de profil dans le programme. Ils varient aussi selon le profil d'externat choisi. Ce sont des renseignements principalement en lien avec les cohortes et ils incluent les indicateurs suivants :

- Résultats au questionnaire fait par la Direction de la sécurité des patients et du professionnalisme;
- Résultats du sondage QD de l'AFMC;
- Sondages auprès des étudiants et étudiantes;
- Lien entre la Direction des affaires étudiantes (DAE) et la direction de programme pour préciser les raisons de consultation et les mesures à mettre en place dans le programme pour favoriser le bien-être des étudiants (exemples : formation sur la gestion financière, présentation par une ressource du CaRMS, ateliers DAE);



- Taux de satisfaction dans les cours et dans les stages lors des évaluations complétées par les étudiants et les étudiantes;
- Jumelage au CaRMS aux premier et deuxième tours;
- Sommaire des réunions qui ont lieu deux fois par année entre le RÉMUL et la direction servant à discuter des préoccupations des étudiants ;
- Révision annuelle de l'ensemble des plaintes et incidents.



ANNEXE

1. Procédure d'évaluation de l'enseignement lors des cours et des stages

a) Enseignement lors des cours :

- Cycle de trois ans
- Questionnaire standardisé universitaire (SEVE)
- Envoi d'un courriel aux étudiants et aux étudiantes ainsi que deux rappels. Message sur le site du cours à la session ciblée
- Compilation par la centrale universitaire
- Lecture et analyse des données
- Synthèse des points positifs et des points à améliorer
- Acheminer aux responsables les données avant la rencontre
- Rencontre avec les responsables de cours
- Plan d'action pour favoriser l'amélioration
- Acheminer les données, la synthèse de la rencontre et le plan d'action aux départements concernés après la rencontre bilan

b) Enseignement lors des stages :

- Cycle de trois ans
- Questionnaire standardisé sur l'intranet de la Faculté
- L'externe remplit le questionnaire à la fin de chaque stage
- Compilation par la centrale universitaire
- Résultats acheminés aux directions de départements associées aux stages, en septembre et en mars
- Lecture et analyse des données (CSVP)
- Synthèse des points positifs et des points à améliorer
- Rencontre avec la personne responsable de la discipline du stage
- Plan d'action pour favoriser l'amélioration
- Acheminer la synthèse de la rencontre et le plan d'action aux départements concernés après la rencontre bilan

2. Procédure d'évaluation de la qualité de l'enseignement

a) Enseignement en grand groupe dans un cours :

- Cycle de trois ans
- Questionnaire standardisé universitaire (SEVE)
- Envoi d'un courriel aux étudiants et aux étudiantes ainsi que deux rappels
- Compilation par la centrale universitaire
- Envoi des résultats à la personne responsable de cours



- Lecture et analyse des données (CSVP)
 - Synthèse des points positifs et des points à améliorer
 - Rencontre avec les responsables de cours
 - Plan d'action pour favoriser l'amélioration
 - Acheminer les données, la synthèse de la rencontre et le plan d'action aux départements concernés après la rencontre bilan
- b) Enseignement dans un stage :
- À la fin de chaque stage de l'externat
 - Questionnaire standardisé sur l'intranet de la Faculté
 - L'externe remplit une évaluation lors de la signature de son évaluation de stage
 - Compilation par la centrale informatique facultaire
 - Résultats acheminés aux directions de départements associées aux stages
- c) Enseignement (monitorat) en petits groupes :
- Questionnaire standardisé sur le système de sondage CIFSS LimeSurvey
 - Chaque session, tous les membres du corps professoral attitrés à des petits groupes sont évalués par leurs étudiantes et étudiants
 - Envoi d'un courriel aux étudiants et aux étudiantes ainsi que deux ou trois rappels
 - Compilation des données
 - Résultats acheminés à la personne responsable du cours et à la direction du programme ou du département concerné selon le statut de cette personne OU du membre du corps professoral
 - Direction achemine les résultats aux personnes concernées
 - Rencontre des membres du corps enseignant en difficulté s'il y a lieu par le département ou la direction de programme selon le statut de cette personne.